



PORT DE BEAULIEU

GUIDE DU PLAISANCIER

·2016·



L'arrivée

Demande d'autorisation
d'entrer dans le port

VHF canal 9

Vitesse maximum

3 nœuds

Présentation des papiers

Débarcadère au Môle

Amarrage

arrière à quai

Pendille du corps mort

babord



En escale

- Présentez les papiers de votre bateau et une assurance à jour.
- Le règlement se fait d'avance pour l'intégralité du séjour. Toute prolongation doit être validée par le maître de port et également réglée d'avance.
- Accès sanitaires : prêt d'un badge valide le temps de votre séjour. N'oubliez pas de le déposer au bureau ou dans la boîte aux lettres avant votre départ.
- La météo est disponible à l'accueil sur écran et affichée à l'entrée de la Capitainerie.

Vous quittez le port plus de 24H ? Prévenez-nous !



LA MER EST PRÉCIEUSE

VOTRE ÉCO-ATTITUDE COMPTE

Mon bateau habitable doit être équipé d'un bac de récupération des eaux grises et noires.

J'utilise les sanitaires du port
et pour vider mes cuves, la CAPITAINE (bateau <12m),
ECOTANK et MONACLEAN s'occupent de tout...

Je fais le tri de mes déchets (ménagers et liés au bateau)
dans les containers adaptés mis à ma disposition

Je respecte les limitations de vitesse dans le port et sur le plan d'eau
ainsi que le stationnement et sa durée.

Je me rends à l'aire de carénage pour la maintenance de mon bateau

EAU PRÉCIEUSE

Utilisez obligatoirement
un pistolet d'arrêt.

ELECTRICITÉ

Nous vous prêtons
un adaptateur deux jours max.

Au-delà, RDV chez les shipchandler

Nos Services

ESPACE LOUNGE

- Accueil trilingue

- Météo
- Presse étrangère
- Télévision
- Media Touch
- Sac escale de bienvenue
- Accès internet à usage limité

PROCEDURE WIFI GRATUITE / 24h

- Rechercher les différents réseaux wifi disponibles
- Choisir **Orange**
- Aller sur Internet, une page web Orange s'affiche automatiquement
- Cliquer pour obtenir vos codes d'accès
- Renseigner le formulaire

CARENAGE & MANUTENTION

- Ouverture dossier Capitainerie
- Réservation auprès de Monaco Marine
- Règlement avant la mise à l'eau

STATION AVITAILLEMENT

9h-13h/14h-17h du mardi au samedi.
TOUS les jours en été de 8h à 19h.
04 93 01 41 22

POMPAGE DES EAUX NOIRES ET EAUX GRISES sur demande

CAPITAINEURIE (< 12m)
GRATUIT

| ECOTANK
| 06 85 50 18 35

| MONACLEAN
| 06 78 63 00 91

toutes vos infos sur www.portdebeaulieu.com



Port de plaisance de Beaulieu sur Mer

Boulevard Maréchal Leclerc - 06310 Beaulieu sur Mer

Tél. : 04 93 01 10 49

Fax : 04 93 01 14 12

VHF : canal 9

info@portdebeaulieu.com

www.portdebeaulieu.com

CHANTIER NAVAL MONACO MARINE

Grutage, entretien, hivernage,
point conseil APER (destruction navire)

www.monacomarine.com

mmbaulieu@monacomarine.com

04 93 76 47 64

N° UTILES

Canal VHF d'urgence : 16

Gendarmerie : 04 93 01 35 40 / 17

Police Municipale : 04 93 01 00 46

Pompiers : 04 92 15 39 00 / 18

SAMU : 15

Cross Med la Garde : 04 94 61 71 10

Medecins d'urgence : 04 93 52 42 42

SOS médecins : 0810 850 101

SNSM Menton : 04 92 10 04 45

Pharmacie La Berlugane : 04 93 01 16 74

N° d'urgence européen : 112

Ouverture de la Capitainerie

Bureau

Du lundi au vendredi

9h à 12h30 / 13h30-17h

Service portuaire

24h/24 - 7j/7



Les extraits du Règlement de Police à retenir

ARTICLE 1er : arrivée du bateau

Les documents de bord devront être présentés par les usagers aux agents chargés de la police du port . Le propriétaire ou le responsable du navire devra, en outre, pouvoir justifier d'une assurance couvrant au minimum sa responsabilité civile, les risques et dommages causés aux ouvrages du port, le renflouement et l'enlèvement de l'épave en cas de naufrage dans les limites ou aux environs immédiats du port. Il devra aussi faire connaître la personne responsable de l'entretien et du gardiennage à bord de son bateau.

ARTICLE 3 : navigation dans le port

La vitesse maximale des navires dans les passes, chenaux d'accès, avant-ports et bassins, est fixée à 3 nœuds.

ARTICLE 5 : amarrage

Les navires ne peuvent être amarrés qu'aux bollards, anneaux ou autres ouvrages d'amarrage. L'amarrage à couple est interdit.

ARTICLE 10 : réseau/alimentation eau et électricité

Les tuyaux souples d'amenée d'eau à bord devront obligatoirement être munis d'un pistolet d'arrêt. Il est interdit de laisser les appareils de chauffage allumés en l'absence de l'utilisateur.

ARTICLE 13 : entretien des bateaux

Dans l'enceinte du port et de ses dépendances, les navires ne peuvent être poncés, construits, carénés, remis à neuf ou démolis que sur les parties de terre-pleins affectées à cette activité.

ARTICLE 14 : nuisances sonores (travaux, musique)

Il est interdit d'effectuer sur les navires aux postes d'accostage, des travaux susceptibles de provoquer des nuisances dans le voisinage. De la même façon, le volume sonore des appareils radiophoniques et autres appareils ne devra en aucun cas être la cause d'une gêne pour les autres usagers du port.



ARTICLE 15 : état de navigabilité

Tout navire séjournant dans le port devra être maintenu en bon état d'entretien, de flottabilité et de sécurité.

ARTICLE 17 : ZERO rejet/point propre

Il est défendu de jeter des ordures, des liquides insalubres, des huiles de vidanges ou carburants ou des matières polluantes quelconques sur les ouvrages et dans les eaux du port et d'y faire aucun dépôt même provisoire.

ARTICLE 18 : stationnement/circulation

- Le stationnement est interdit aux caravanes, camping-cars, poids lourds et véhicules utilitaires.

- Il est également interdit de procéder au lavage de tout ou partie d'un véhicule automobile.

- Les navires et les embarcations ainsi que leurs annexes ne doivent pas séjourner sur les ouvrages, terre-pleins du port, quais et appontements, que le temps nécessaire à leur mise à l'eau ou à leur tirage à terre, sauf aux endroits réservés à cet effet.

ARTICLE 19 : ouvrages portuaires

Les usagers du port ne peuvent, en aucun cas, modifier les ouvrages portuaires mis à leur disposition.

ARTICLE 27 : déclaration d'absence

Tout amodataire de poste d'amarrage doit effectuer auprès du bureau du port une déclaration d'absence, toutes les fois qu'il est amené à libérer son poste pour une période de temps supérieure à vingt quatre heures. Cette déclaration précise la date prévue pour le retour.

Faute d'avoir été saisi de cette déclaration, le concessionnaire considèrera, au bout de vingt quatre heures, que le poste est libéré jusqu'à nouvel ordre et pourra en disposer.

Tarifs 2016

Tarifs TTC en euros - TVA à 20%
Présentés au Conseil Portuaire du 03/11/2015
HAUTE SAISON : du 1er avril au 30 septembre

Catégorie de bateau	Longueur (m)	Largeur (m)	base hiver (jour)	Avec énergie	base été (jour)	Avec énergie	Année (hors énergie)
1	de 0 à 6	2,6	4,41		8,82		2 381,40
2	6,01 à 7	2,9	5,51		11,03		2 976,75
3	7,01 à 8	3,1	6,07		12,14		3 277,26
4	8,01 à 9	3,4	8,27		16,55		4 467,96
5	9,01 à 10	3,6	10,48		20,96		5 658,66
6	10,01 à 12	4,5	16,54		33,08		8 930,25
7	12,01 à 14	4,7	25,36	25,89	50,72	51,25	13 693,05
8	14,01 à 16	5	33,08	35,18	66,15	68,25	17 860,50
9	16,01 à 18	5,2	43	49,30	86	92,30	23 218,65
10	18,01 à 19	5,6	55,13	63,53	110,25	118,65	29 767,50
11	19,01 à 20	6	68,36	86,21	136,71	154,56	36 911,70
12	20,01 à 22	6,5	80,48	101,48	160,97	181,97	43 460,55
13	22,01 à 26	7	90,41	115,61	180,81	206,01	48 818,70
14	26,01 à 35	8	134,51	176,51	269,01	311,01	72 632,70
15	35,01 à 45	9	198,45	261,45	396,90	459,90	107 163,00

AUCUN CONTRAT NE SERA ATTRIBUE SI LA SOCIETE DU PORT NE DISPOSE PAS DES PAPIERS D'IDENTIFICATION DU NAVIRE ET DE SON ASSURANCE VALIDE.

Les tarifs de stationnement concernent à la fois la redevance d'occupation et la redevance d'équipement du Port : moyens et accessoires d'amarrage (chaîne fille classique et pendille), météo, enlèvement des ordures ménagères, collecte des déchets spécifiques, voirie, éclairage des installations portuaires, sanitaires, taxe de séjour et point propre.

Tout navire stationnant dans le port sans l'autorisation de la capitainerie sera facturé le double du tarif indiqué.
Stationnement gratuit : 3 h maximum.

Redevance de stationnement sur l'aire de carénage publique

Stationnement forfait travaux limité à 3 mois consécutifs

Catégorie	A sec	A flot	Forfait travaux du 01/10 au 01/04
1-2-3	10	10	150
4-5	20	20	200
6	30	30	
7	35	35	
8	40	40	
9 et +	50		

Remorquages aller ou retour

Catégorie	Tarifs
1	40
2	50
3	60
4	70
5	80
6	90

Forfait énergie (Bateau > 12m)

Catégorie	Journée
7	0,53
8	2,10
9	6,30
10	8,40
11	17,85
12	21
13	25,2
14	42
15	63

Tarif manutention Monaco Marine

Mise à terre et remise à l'eau

Catégorie	Tarifs
< 6 m	88
6 à 7 m	110
7 à 8 m	142
> 8m (max 3T)	220

Frais de relance

40 €TTC pour la première relance
80 €TTC pour la deuxième relance

Dépôt d'ordures

30 €TTC le container

Pollution plan d'eau et Terre plein

1000 €TTC ou frais réels
si >1 000€

Assistance technique S.P.P.B.

55€ TTC / heure

Maintenance annuelle TV

150 €TTC

Contrat Escale 2016

Payable d'avance
pour une période déclarée

Contrat à durée déterminée

Durée minimum : 1 mois
Durée maximum : 11 mois
Payable d'avance
pour la période allouée

Contrat Annuel 2016

- 10 % de réduction sur le tarif année
Payable d'avance en une seule fois
avant le 31 janvier 2016.

- Sorties des navires ≥ 10m :
15 nuits consécutives ou non
pendant la haute saison (déclarées).

ENTRETIEN / MAINTENANCE

CARRICK MARINE / 06 62 05 61 12

JCS BOAT MAINTENANCE / 06 60 88 50 51

JESUS MARINE / 06 09 58 08 41

LACOCHE YACHT MAINTENANCE
06 22 37 51 99

GENTE DI MARE / 06 12 18 46 05

SERIMAR MARCHETTI MARCO
06 07 01 63 54

FRIGORISTE / CLIMATICIEN

TECHNIQUE MARINE / 06 09 87 19 07

SELLERIE

TOFANI / 04 93 01 69 15

LOCATION DE BATEAU

RENT A BOAT BY HOUR
www.rentaboatbyhour.com
06 81 87 94 55

TRANSPORTS

TAXIS DE BEAULIEU / 04 93 01 03 46

TAXI BATEAU / 06 09 20 90 20

PLONGEURS

PRODIVE / 06 85 52 09 09

ETIC / 06 08 18 39 61

CLUB DE PLONGEE

LES DEUX FRERES
contact@2f-plongee.com
04 93 01 49 05

CLUB DE VOILE / BASE NAUTIQUE

YACHT CLUB DE BEAULIEU
yachtclubdebeaulieu@wanadoo.fr
04 93 01 14 44

RIVIERA GLISS
info@rivieragliss.com
06 80 86 26 46

PECHE AU GROS

GARZIGLIA PATRICE - M/Y papeete
teampapeete@orange.fr
www.fastboat-discovery.com
06 09 20 90 20

LACOSTA BERNARD - M/Y Mai Mai II
contact@mai-mai2.com
06 08 90 77 23

AGENCES COMMERCIALES

AGENCE MARITIME DE BEAULIEU

www.agmaritime.com
info@agmaritime.com
04 93 01 09 04

AQUA MARINE YACHTS

www.aquamarine.fr
contact@aquamarine.fr
04 93 01 09 34

RIVA YACHTS FRANCE

www.yachts-france.com
riva@yachts-france.com
04 93 01 21 10

AGENCE MARITIME SEASIDE

www.seaside.fr
mail@seaside.fr
04 93 01 14 86

SUNSEEKER

www.sunseekerfrancegroup.com
sfg@sunseeker.fr
04 93 76 48 48

REPARATION GELCOAT

MAURY ALAIN / 06 09 96 21 33

STRAT O SPHERE / 06 11 55 54 06

SHIPCHANDLER

AQUA MARINE YACHTS (USHIP)

www.aquamarine.fr
contact@aquamarine.fr
04 93 01 09 34

JCS YACHTING PONEL (BIG SHIP)

jcsyachtingponel-eshop.com
ponelbigship@wanadoo.fr
04 93 01 03 42

MECANIQUE MARINE

MECA TECHNIC MARINE / 06 17 08 50 25

meca.technic.marine@wanadoo.fr

BETRO FREDERIC / 06 84 75 45 94

GENARI BORIS / 06 15 40 49 10

JESUS MARINE / 06 09 58 08 41

SALVI MARINE SERVICE / 06 08 70 88 80

TRASTOUR MARINE

www.trastour-marine.com
trastourmarinebeaulieu@orange.fr
04 93 88 83 28

Les commerces du Port de Beaulieu

LES RESTAURANTS

AFRICAN QUEEN / 04 93 01 10 85

CAFE DEL MARE / 04 93 54 65 34

LA LUNA / 04 93 01 68 80

LA MAISON DE BEAULIEU / 04 93 01 06 50

K RESTAURANT / 04 93 01 10 19

LE BACCHUS / 04 93 01 33 77

LE FABULEUX DESTIN / 04 93 01 13 23

LE GLACIER DU PORT / 04 93 81 94 72

LE MAX / 04 93 00 08 14

LE POURQUOI PAS / 04 93 01 32 30

PERMIS BATEAU

AGENCE MARITIME DE BEAULIEU

info@agmaritime.com

06 07 09 82 59

OCEAN PRO

info@oceanpro.co.uk

06 85 97 22 91

POLE CONDUITE

pole.conduite@free.fr

04 93 01 41 57 / 06 27 48 07 86

SERVICES

LAVERIE KRID

04 93 01 04 75

PRESSING WALTER

04 93 76 08 67 / 06 11 52 60 33

STATION TOTAL ROUTE

04 93 01 13 78

BANC DES PECHEURS DE BEAULIEU

06 20 93 80 18 / 06 23 59 39 32

HAIR CONCEPT / 04 93 01 43 44

EFFET MER / 04 93 01 27 54

prêt à porter, accessoires de plage

MADAM/ 04 93 01 11 64

prêt à porter

NICOLAS PISANI & ASSOCIES

agence immobilière

www.nicolaspisani.com

04 93 01 33 33

LOCATION VÉLO/SCOOTER

CYCLES CAMELLINI

www.cyclescamellini.com

04 93 01 04 51

GUIDE DU TRI

Où trier mes déchets ?



Se référer au plan pour le tri de vos déchets

1 POINT PROPRE
huile de vidange, filtres à huile et à gasoil, emballages souillés

2 CAPITAINERIE
piles, fusées de détresse

3 ENCLOS A ORDURES
ordures ménagères, tri sélectif, verres, emballages souillés,
huiles alimentaires, papiers

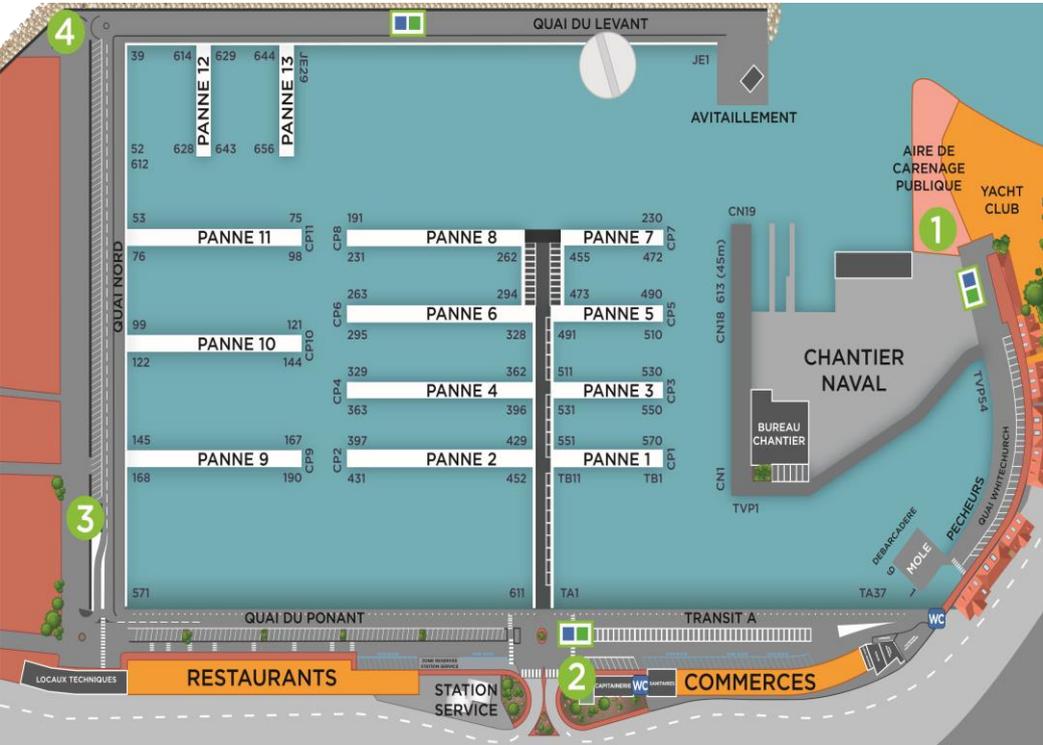
4 PARC A ORDURES
encombrants, batteries



■ Conteneur à papier

■ Conteneur à verre





QUAI DU LEVANT

QUAI NORD

QUAI DU PONANT

AVITAILLEMENT

AIRE DE CARENAGE PUBLIQUE
YACHT CLUB

CHANTIER NAVAL

BUREAU CHANTIER

RESTAURANTS

STATION SERVICE

COMMERCES

TRANSIT A

DEBARCADE
MOLE
PECHEURS
QUAI WHITECHURCH

39 614 629 644
52 628
612
53 75
76 96
99 121
122 144
145 167
168 190
571

JE1
JE2
CP11
CP10
CP9
CP8
CP7
CP6
CP5
CP4
CP3
CP2
CP1

PANNE 12
PANNE 13
PANNE 11
PANNE 10
PANNE 9
PANNE 8
PANNE 6
PANNE 4
PANNE 2

191 231 262 294 328 362 396 429 452
230 472 490 510 530 550 570
455 473 491 511 531 551
TB11 TB1
611 TA1

PANNE 7
PANNE 5
PANNE 3
PANNE 1

CNT
CN19
CN18 613 (45m)
TVP1

TVP54
TA37

LOCAUX TECHNIQUES

ZONE RESERVEE
EQUIPEMENT

CARTIERE WC

WC